

Présidence : Autriche

994^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 24 novembre 2021 (par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 11 h 20

2. Président : M. R. Lassmann

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a exprimé ses condoléances aux États participants touchés par l'accident d'autocar qui s'est produit en Bulgarie le 23 novembre 2021, en particulier la Macédoine du Nord, et aux familles des victimes.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (FSC.DEL/421/21 OSCE+) Slovénie-Union européenne (l'Albanie, le Monténégro et la Macédoine du Nord, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/423/21), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/420/21 OSCE+), Royaume-Uni (FSC.DEL/424/21 OSCE+), Canada, Fédération de Russie (annexe 1), Président

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR ET LES MODALITÉS DE LA TRENTE-DEUXIÈME RÉUNION ANNUELLE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION

Président

Décision : le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision n° 6/21 (FSC.DEC/6/21) sur l'ordre du jour et les modalités de la trente-deuxième Réunion annuelle d'évaluation de l'application ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Reprise de certaines activités de vérification dans les conditions liées à la pandémie de COVID-19 : États-Unis d'Amérique*
- b) *Exposé consacré à la réunion du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles tenue par visioconférence le 18 novembre 2021 : Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (Lettonie) (annexe 2)*

4. Prochaine séance :

À annoncer

994^e séance plénière

Journal n° 1000 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

Je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole aujourd'hui, puisque lors des deux dernières séances du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), j'ai exposé en détail la position de la Fédération de Russie sur l'évolution actuelle du conflit interne ukrainien. Quoi qu'il en soit, les dernières accusations infondées lancées aujourd'hui par les représentants de l'Ukraine et des États occidentaux qui soutiennent son régime fantoche ne suscitent pas tant l'irritation que l'hilarité de notre part.

Une blague à ce sujet circule déjà en Russie : « alors qu'une attaque contre l'Ukraine se prépare, le Président Poutine craint que l'armée russe ne tombe sur l'autre armée russe qui a envahi le pays il y a huit ans. »

Je ne vois pas l'intérêt de jouer à des jeux de maternelle et de chercher des « bons » et des « méchants ». Tout le monde connaît la réponse, à savoir que la faute revient à l'ensemble des pays occidentaux sous la direction des États-Unis. Cela n'a rien à voir avec l'Ukraine : ses intérêts ne sont pas pris en compte.

Examinons les faits. Nos collègues occidentaux accusent constamment la Russie d'aggraver délibérément la situation à la frontière avec l'Ukraine. Ils prétendent que l'armée russe « montre ses muscles » et qu'elle est prête à déclencher une guerre à tout moment. Ils ont d'abord avancé le chiffre de plus de 100 000 soldats, puis celui de 92 000. Il serait bon qu'ils se décident.

On peut également les entendre dire que la Russie, au moyen d'une « guerre de l'information », crée un prétexte pour envahir l'Ukraine. Les services de renseignement des États-Unis ont même émis l'hypothèse selon laquelle la probabilité d'une telle invasion « augmente à mesure que les températures refroidissent ». Une fois encore, je n'ai pas l'intention de mettre en doute la compétence de ceux qui tirent de telles conclusions ; je me contenterai de dire qu'aucun fait n'a été présenté pour les étayer.

Les efforts déployés par notre pays pour apporter une aide humanitaire à la population du Donbass épuisée par la guerre sont complètement occultés. De manière significative, dans une « déclaration commune sur le soutien à l'Ukraine » publiée le 15 novembre, la France et l'Allemagne expriment leur inquiétude face à la dégradation de la situation humanitaire dans le Donbass. Nous leur demandons instamment d'aider aussi le Donbass, au lieu de se livrer à de vaines discussions.

Les États-Unis et d'autres pays de l'OTAN mènent des exercices manifestement provocateurs en mer Noire, l'objectif étant de préparer des opérations militaires au cas où le régime de Kiev opterait pour le recours à la force pour « résoudre » le conflit qu'il a déclenché contre son propre peuple. C'est dans cette optique qu'il faut également examiner le déploiement d'un autre croiseur des États-Unis en mer Noire.

En outre, dans le cadre de l'exercice « Global Thunder » des forces stratégiques en novembre, les États-Unis se sont entraînés à lancer des frappes nucléaires contre le territoire russe à moins de 20 km de notre frontière. Le Ministre de la défense de la Fédération de Russie, Sergeï Shoïgu, l'a déjà évoqué.

En guise d'assistance militaire au Gouvernement ukrainien, les États-Unis introduisent des armes meurtrières, notamment des missiles antichars Javelin, dans une Ukraine déchirée par un conflit interne. Des sommes d'argent considérables sont affectées à cette fin : 60 millions de dollars des États-Unis dans le cadre du « paquet d'aide » de septembre ; en novembre, il est apparu qu'un montant supplémentaire de 400 millions de dollars allait être versé.

Le Royaume-Uni a récemment accordé à l'Ukraine un prêt de 1,7 milliard de livres pour répondre aux besoins de sa marine, notamment la construction de nouvelles bases.

Les actions entreprises par les pays occidentaux pour attiser le conflit interne ukrainien ne s'arrêtent pas là. À la lumière de ce qui précède, il est légitime de se demander d'où vient la menace pour la paix et qui porte l'entière responsabilité de ce qui se passe en Ukraine, même si, à mon avis, il s'agit déjà d'une question rhétorique.

Nous demandons une fois de plus aux pays occidentaux de calmer leurs « ardeurs » et de contraindre les autorités de Kiev à appliquer de nouveau les accords de Minsk et à empêcher toute nouvelle escalade, qui pourrait bien avoir des conséquences lamentables, notamment l'effondrement définitif de l'État ukrainien.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que le texte de la présente déclaration soit joint au journal de la séance du FCS d'aujourd'hui.



994^e séance plénière

Journal n° 1000 du FCS, point 3 b) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE INFORMEL
D'AMIS SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ET LES
STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES (LETTONIE)**

Merci, Monsieur le Président.
Chers collègues,

En ma qualité de Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC), je saisis cette occasion pour vous informer de la dernière réunion en date du Groupe, qui s'est tenue le 18 novembre 2021 par visioconférence.

La réunion a été suivie par 51 représentants de 30 États participants de l'OSCE et par des représentants du Secrétariat de l'OSCE. Sur le nombre total de participants, 15 étaient des femmes.

Les États participants de l'OSCE ont profité de la réunion pour présenter des exposés sur les progrès accomplis dans la mise à jour des guides des meilleures pratiques existants de l'OSCE sur les ALPC et les munitions conventionnelles, et pour faire le point sur les nouvelles initiatives.

Les États participants qui dirigent la mise à jour de ces guides, à savoir l'Allemagne, le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique, la Suède et la France, ont fourni des informations sur les progrès accomplis. En outre, la Suède a rendu compte de la réunion d'experts tenue le 12 novembre 2021 sur le projet actualisé de guide des meilleures pratiques sur les ALPC dans le cadre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

En ce qui concerne l'élaboration des nouveaux guides des meilleures pratiques de l'OSCE et les initiatives visant à faciliter la mise en œuvre des documents de l'Organisation sur les ALPC et les stocks de munitions conventionnelles (SMC), l'Autriche a rendu compte des résultats de la réunion d'experts tenue le 16 novembre 2021 concernant un guide de référence sur la lutte contre le trafic illicite d'ALPC et de munitions conventionnelles dans l'espace de l'OSCE. Elle a également fait le point sur l'initiative visant à renforcer le mécanisme d'assistance au titre des documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC. Enfin, l'Espagne a fait part de ses plans concernant la manière de poursuivre l'élaboration du projet

de guide des meilleures pratiques sur la prévention du trafic illicite d'ALPC et/ou de munitions par mer et par voie navigable.

Chers collègues,

Permettez-moi de résumer. Le processus de révision et de mise à jour a été appliqué à plus de 50 % de l'ensemble des guides des meilleures pratiques concernant les ALPC et les munitions conventionnelles. À l'heure actuelle, neuf des dix-sept guides existants ont été soumis au processus de révision et de mise à jour, et de nouvelles initiatives sont en cours d'élaboration. Deux guides actualisés des meilleures pratiques ont été adoptés par le FCS. Je tiens à réaffirmer que les guides ne sont pas des décisions obligatoires auxquelles les États doivent adhérer sans faille. N'étant pas, dans l'ensemble, politiquement sensibles, ils devraient donc pouvoir faire l'objet d'un consensus.

Bien que des projets de mise à jour de six guides existants et trois nouvelles initiatives soient proposés à l'examen du groupe de travail A du FCS, le Groupe informel d'Amis continue de servir de plateforme pour clarifier et commenter les questions relatives au processus.

Je tiens à souligner que le processus de révision et de mise à jour des guides des meilleures pratiques, ainsi que le développement de nouvelles initiatives, reposent entièrement sur les États participants. Ces travaux sont menés par l'Autriche, la France, l'Allemagne (conjointement avec la Suisse et l'Autriche), le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique, l'Espagne et la Suède. D'autres États comme la Bosnie-Herzégovine, Chypre, la Fédération de Russie, le Monténégro et la Suisse y contribuent activement. En outre, plusieurs structures exécutives de l'OSCE ont présenté les enseignements qu'ils ont tirés de l'application des guides des meilleures pratiques et formulé des recommandations à ce sujet.

J'encourage les États participants qui ont initialement rédigé ou parrainé les huit guides restants à lancer les processus d'actualisation de ces documents, ou du moins à mener les discussions visant à déterminer s'ils sont toujours d'actualité ou s'ils doivent être mis à jour. J'aurai le plaisir de vous fournir plus de détails à la réunion du Groupe de travail A du FCS aujourd'hui.

Pour terminer, je tiens à vous informer qu'un document de réflexion reflétant les débats et les exposés présentés à la réunion du Groupe informel d'Amis du 18 novembre sera distribué aux délégations et aux missions des États participants de l'OSCE.

Je tiens à remercier l'ensemble des participants et toutes les distinguées délégations des États participants de l'OSCE qui ont apporté leur soutien à cette réunion et contribué à son succès.

Je tiens aussi à remercier la Section d'appui au FCS pour ses avis d'experts et son soutien technique extrêmement précieux.

Je vous remercie de votre attention.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

994^e séance plénière

Journal n° 1000 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 6/21
ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS DE LA TRENTE-DEUXIÈME
RÉUNION ANNUELLE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION

(1^{er} et 2 mars 2022, à Vienne ou par visioconférence, ou les deux)

Document de Vienne :

- (148) *Les États participants tiendront chaque année une réunion pour discuter de l'application présente et à venir des MDCS agréées. La discussion pourra s'étendre aux points suivants :*
- (148.1) – *clarification de questions découlant de ladite application ;*
- (148.2) – *fonctionnement des mesures agréées, y compris l'utilisation d'équipement supplémentaire au cours des inspections et des visites d'évaluation ;*
- (148.3) – *incidence de toutes les informations émanant de l'application de toute mesure agréée sur le processus de renforcement de la confiance et de la sécurité dans le cadre de l'OSCE.*
- (149) *Avant la clôture de chaque réunion annuelle, les États participants conviendront en principe de l'ordre du jour et des dates de la réunion de l'année suivante. L'absence d'accord ne constituera pas une raison suffisante pour prolonger une réunion, sauf s'il en est décidé autrement. L'ordre du jour et les dates pourront, le cas échéant, être convenus entre les réunions.*
- (150) *Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) organisera cette réunion. Il examinera, s'il y a lieu, les suggestions qui auront été faites à la Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) pour améliorer l'application des MDCS.*
- (150.4) *Les États participants qui, pour une raison quelconque, n'auront pas échangé d'informations annuelles conformément aux dispositions du présent document et n'auront pas fourni d'explication comme le prévoit le mécanisme d'avertissement et de rappel du FCS, expliqueront au cours de la réunion les*

raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas fait et indiqueront à quelle date ils entendent satisfaire pleinement à cet engagement.

I. Ordre du jour et calendrier indicatif

Mardi 1^{er} mars 2022

- | | |
|-----------------------|--|
| 10 heures – 11 heures | Séance d'ouverture <ul style="list-style-type: none">– Ouverture de la réunion par le Président– Observations du Président du FCS– Présentation, par le Centre de prévention des conflits (CPC), d'un rapport de synthèse et du rapport sur la réunion des chefs des centres de vérification– Déclarations générales |
| 11 h 30 – 13 heures | Séance de travail 1 : Application de l'échange global d'informations militaires ainsi que de l'introduction et des chapitres I à III du Document de Vienne : éclaircissements, évaluation et conclusions <ul style="list-style-type: none">– Échange global d'informations militaires– Document de Vienne<ul style="list-style-type: none">– Introduction– Échange annuel d'informations militaires :<ul style="list-style-type: none">i) Informations sur les forces militairesii) Données relatives aux systèmes d'armes et équipements d'importance majeureiii) Informations sur les plans de déploiement des systèmes d'armes et équipements d'importance majeure– Planification de la défense :<ul style="list-style-type: none">i) Échange d'informationsii) Éclaircissements, examen et dialogue– Réduction des risques :<ul style="list-style-type: none">i) Mécanisme de consultation et de coopération concernant des activités militaires inhabituellesii) Coopération relative aux incidents dangereux de nature militaire |

- iii) Organisation volontaire de visites en vue de dissiper des inquiétudes au sujet d'activités militaires

13 heures – 15 heures Pause-déjeuner

15 heures – 18 heures Suite de la séance de travail 1 si nécessaire

Séance de travail 2 : Application des chapitres IV à XII du Document de Vienne : éclaircissements, évaluation et conclusions

- Contacts :
 - i) Visites de bases aériennes
 - ii) Programme de contacts et de coopération militaires
 - iii) Contacts militaires, coopération militaire
 - iv) Démonstration de nouveaux types de systèmes d'armes et équipements d'importance majeure
 - v) Communication d'informations sur les contacts
- Activités militaires :
 - i) Notification préalable de certaines activités militaires
 - ii) Observation de certaines activités militaires
 - iii) Calendriers annuels
 - iv) Dispositions contraignantes
- Conformité et vérification :
 - i) Inspection
 - ii) Évaluation
- Mesures régionales
- Réseau de communications

Mercredi 2 mars 2022

10 heures – 13 heures Suite de la séance de travail 2 si nécessaire

Séance de travail 3 : Suggestions en vue d'améliorer l'application des MDCS

13 heures – 15 heures Pause-déjeuner

15 heures – 16 heures Suite de la séance de travail 3

16 h 30 – 17 h 30 Séance de clôture

- Débat
- Recommandations éventuelles relatives aux dates ainsi qu'à l'ordre du jour et aux modalités de la RAEA de 2023
- Observations finales
- Clôture

II. Modalités d'organisation

1. La RAEA durera deux jours et comportera des séances d'ouverture, de clôture et de travail au cours desquelles seront examinés les sujets figurant à l'ordre du jour (voir section I ci-dessus). L'ordre du jour annoté et le calendrier indicatif donnent des informations plus détaillées. En raison des circonstances exceptionnelles dues à la COVID-19, la RAEA se tiendra sous un format mixte.
2. Les présidents, modérateurs et rapporteurs, ainsi que le CPC, se concerteront à propos de leurs activités respectives en préalable à la RAEA et tiendront des réunions à cet effet selon que de besoin. L'horaire de travail de la RAEA sera le suivant : le premier jour, 10 heures – 13 heures et 15 heures – 18 heures, et, le second, 10 heures – 13 heures et 15 heures – 17 h 30.
3. L'interprétation sera assurée dans les langues officielles de l'OSCE à toutes les séances de la RAEA.
4. Les représentants des États participants assureront la présidence des séances à tour de rôle selon l'ordre alphabétique français, en commençant par l'État qui assurait la présidence de la séance plénière de clôture de la RAEA de 2021, à savoir le Monténégro. La présidence de la séance d'ouverture et des séances de travail sera assurée par la Norvège. La séance de clôture sera présidée par l'Ouzbékistan.
5. Lors des séances de travail, les débats seront axés sur les problèmes et les solutions, et il n'y aura pas de déclarations officielles. Les éventuelles déclarations nationales pour la séance d'ouverture devront être faites uniquement par écrit et distribuées à l'avance. Les séances de travail sont censées constituer des réunions informelles d'experts nationaux, dont l'objectif sera de répondre aux questions, d'échanger des informations et de permettre un débat constructif entre les États participants. Les délégations sont vivement encouragées à fournir des explications détaillées et des exemples concrets concernant leur propre expérience en matière d'application. Elles sont invitées à présenter des contributions par écrit avant la réunion, tant sur des points de l'ordre du jour que sur des questions connexes aux fins de leur examen éventuel. Si une délégation (participant via Zoom) souhaite faire une intervention impromptue, elle peut utiliser la fonction de discussion (bouton « chat » pour demander à prendre la parole. Toutes les délégations sont vivement encouragées à envoyer des experts nationaux pour participer à la RAEA.
6. Pour servir de base au travail préparatoire des délégations et des modérateurs, le CPC distribuera le 31 janvier 2022 au plus tard :

- le résumé annuel révisé des informations échangées sur les MDCS et le résumé des suggestions faites à la RAEA de 2021 ;
- un rapport de synthèse sur les tendances récentes dans l'application du Document de Vienne et d'autres mesures ;
- un rapport de synthèse sur la réunion des chefs des centres de vérification.

7. Un modérateur et un rapporteur seront désignés pour toute la durée de chacune des séances de travail. La tâche des modérateurs consistera à faciliter et à suivre les débats, les rapporteurs ayant pour tâche immédiate de présenter un bref rapport de synthèse par écrit à l'intention du Président de la séance de clôture.

8. Les modérateurs distribueront, le 11 février 2022 au plus tard, une liste de sujets et de questions en vue de faciliter les débats lors de leurs séances de travail. Pour cela, ils seront aidés par le CPC. Ils veilleront à ce que tous les domaines pertinents soient abordés. Les modérateurs sont également encouragés à faire porter les débats sur les suggestions susceptibles de bénéficier du soutien des délégations.

9. Les délégations dont des membres sont disposés à assumer le rôle de modérateur et/ou de rapporteur pour les séances de travail devraient indiquer, dès que possible et le 1^{er} février 2022 au plus tard, le nom de ces personnes au Président du FCS. Le nom des modérateurs et rapporteurs de chaque séance de travail sera communiqué à toutes les délégations le 2 février 2022 au plus tard.

10. Lors de la première séance plénière du FCS qui suivra la RAEA, le Président de la séance de clôture fera rapport au FCS sur la RAEA. Dans un délai de deux mois après la RAEA, le Président présentera le résumé récapitulatif contenant ses déclarations, ainsi que les exposés faits à la séance d'ouverture, les rapports des rapporteurs des séances de travail et ses observations finales. En préalable à la publication, les rapporteurs sont encouragés à transmettre leurs projets de rapports aux délégations des États participants qui ont contribué à la séance de travail correspondante. Dans un délai d'un mois après la RAEA, le CPC distribuera un rapport écrit sur les suggestions faites au cours de la réunion en vue d'améliorer l'application des MDCS.

11. Afin que les débats au sein du FCS soient aussi productifs que possible lors de l'examen, selon qu'il y a lieu, par les États participants des suggestions faites au cours de la réunion en vue d'améliorer l'application des MDCS, il est recommandé que les délégations soumettent leurs suggestions ou leurs sujets d'intérêt sous la forme de documents de réflexion. Les débats sur les documents initiaux pourraient donner lieu à des travaux complémentaires au sein du FCS.

12. Avant la clôture de la RAEA de 2022, les États participants sont encouragés à examiner les recommandations relatives à l'ordre du jour et aux dates de la RAEA de 2023. L'ordre du jour, les modalités et les dates de la RAEA de 2023 devraient être adoptés au moyen d'une décision du FCS avant la fin de 2022.

13. Les partenaires pour la coopération et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sont invités à assister à toutes les séances de la RAEA de 2022.